

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRETE DU PRESIDENT
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Restriction de la Circulation
LA ROUTE DEPARTEMENTALE D929
au territoire de la commune de WARLENCOURT-EAUCOURT
TRAVAUX
fonçage sous RD pour passage conduite eau potable
Section hors agglomération
du 11 janvier 2023 au 10 février 2023

Le Président du Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière,

Vu le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, approuvé par arrêté n°A2015-01, en date du 21 septembre 2015 par Monsieur le Président du Conseil départemental,

Considérant la demande du 09/01/2023, par laquelle VEOLIA Région Nord OUEST, fait connaître le déroulement des travaux de fonçage sous RD pour passage conduite eau potable, du 11 janvier 2023 au 10 février 2023,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers du domaine public routier départemental, la réalisation des travaux de fonçage sous RD pour passage conduite eau potable, va nécessiter une restriction de la circulation sur la route départementale D929 du PR 4+850 au PR 4+990, hors agglomération, du 11 janvier 2023 au 10 février 2023, et qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et de prévenir les accidents,

Considérant l'information préalable faite auprès de Monsieur le Maire de la commune de WARLENCOURT-EAUCOURT,

Considérant l'information préalable faite auprès de Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BAPAUME,

